

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCogne
COMITE SYNDICAL
En ligne - Visioconférence

Séance du 14 mai 2020
Délibération n°71

Extrait du Registre des Délibérations

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 dite d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19
Vu l'ordonnance du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.

L'an deux-mille-vingt, le jeudi 14 mai à 17h00, le Comité syndical s'est réuni en ligne, en visioconférence, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. LAGRAVE Renaud**.
Date de la convocation : le 7 mai 2020.

Étaient Présents : **M. LAGRAVE Renaud** portant pouvoirs de Mme LAMARQUE Gisèle et de M. DELUGA François, **Mme HARRIBEY Laurence**, **Mme NADAU Marie-Françoise** portant pouvoir de M. TAUZIN Arnaud, **M. THIERRY Nicolas** portant pouvoir de Mme LE YONDRE Nathalie, **Mme PIQUEMAL Sophie** portant pouvoir de M. GILLÉ Hervé, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique, **M. SARTRE Philippe** portant pouvoir de Mme TAPIN Martine, **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoir de M. DUPIOL Guy, **Mme CORMIER Claudine**, **M. DUNOGUES Yves** portant pouvoir de M. PEDEUBOY Jean-Louis, **M. GLEYZE Jean-Luc** portant pouvoir de M. TOUZEAU Jean, **M. ICHARD Vincent**, **M. SORE Serge** portant pouvoir de M. LAFON Bruno.

Absents excusés (pouvoirs) : Mme LAMARQUE Gisèle ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. TAUZIN Arnaud ayant donné pouvoir à Mme NADAU Marie-Françoise, M. GILLÉ Hervé ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. TOUZEAU Jean ayant donné pouvoir à M. GLEYZE Jean-Luc, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. DUPIOL Guy ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. PEDEUBOY Jean-Louis ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves, M. LAFON Bruno ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. THIERRY Nicolas, Mme TAPIN Martine ayant donné pouvoir à M. SARTRE Philippe.

Absents : M. CARRERE Paul (excusé), M. BAUDY Serge (excusé), Mme LEMONNIER Marie-Christine (excusée), M. PAIN Cédric (excusé), Mme BARAT Geneviève, Mme BRUN Yveline, Mme VEILLARD Carole, M. DUDON Alain, M. ROUFFIAT Bruno, M. DERVILLE Luc, M. LASSALLE Jean-Claude.

FINANCES

ECOMUSEE
Modifications de tarifs

En complément des tarifs guichets précédemment validés lors de la délibération n°8 du 20 janvier 2020, et dans le cadre de la crise actuelle du « COVID 19 », 2 nouveaux tarifs sont proposés.

Compte-tenu de la période de confinement que nous traversons depuis près de 2 mois et en vue de proposer une sortie culturelle de proximité aux familles, un tarif incitatif spécial « dé-confinement » est proposé.

Aussi, il est proposé :

- Un tarif adulte unique (>18 ans) : 5.00€ (au lieu de 14.00€, plein tarif)
- Un tarif enfant unique (entre 4 et 18 ans) : 2.50€ (au lieu de 9.50€, plein tarif)

Afin d'inciter les professeurs des écoles à reporter les voyages et sorties scolaires de fin d'année, dans la mesure où ils le pourront, sur le début de l'année scolaire 2020/2021, en septembre et octobre prochain avec un tarif spécifique.

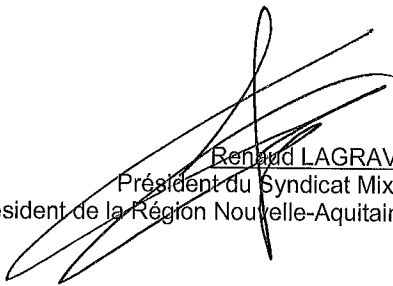
Aussi, il est proposé :

- Atelier scolaire Marquèze ou Pavillon + visite du quartier « spécial reprise » après le COVID 19, du 1^{er} septembre au 31 octobre 2020 à 6.00€/élève au lieu de 8.50€.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- **DE VALIDER** ces tarifs visiteurs et groupes scolaires,
- **D'AUTORISER** le Président à signer les documents nécessaires.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 15 mai 2020.


Renaud LAGRAVE
Président du Syndicat Mixte
Vice-président de la Région Nouvelle-Aquitaine